

Accompagner les acteurs privés et publics pour favoriser l'émergence d'écosystèmes innovants

Amance Bustreau Chargée de projet - [EXPERTISE FRANCE](#)
Ariane Philis Cheffe de projet - [EXPERTISE FRANCE](#)

9 mars 2022



L'accompagnement technique et financier de l'entrepreneuriat innovant demeure un rouage essentiel du développement durable. Il permet notamment la réorientation de l'économie vers des secteurs à plus haute valeur ajoutée. En adoptant une approche transversale de soutien aux initiatives publiques et privées dans ses pays d'intervention, l'agence Expertise France contribue à l'instauration d'un climat des affaires favorable et à la mise en place d'un cadre réglementaire propice à la création d'entreprises.

Dans la centaine de pays où elle intervient, Expertise France (EF) soutient l'entrepreneuriat innovant. Elle combine appui aux projets portés par les acteurs économiques de la société civile (incubateurs, accélérateurs et hubs entrepreneuriaux) et accompagnement technique (AT) aux gouvernements.

Concrètement, l'agence renforce d'un côté les capacités des institutions publiques et accompagne les gouvernements ou structures publiques lors de la mise en place de partenariats public-privé (PPP). Et de l'autre, elle soutient l'écosystème de l'entrepreneuriat innovant et participe au déploiement de mécanismes d'accès au financement.

Cette approche transversale lui permet de prendre en compte le volet institutionnel pour favoriser

l'émergence et la structuration d'écosystèmes entrepreneuriaux innovants. Avec, à la clé, une cohérence renforcée entre les politiques publiques et les initiatives privées.

CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE DE CADRES RÉGLEMENTAIRES

Pour faire de l'innovation un moteur majeur de la croissance économique et de la création d'emplois, Expertise France contribue à développer des outils réglementaires et financiers pour faire émerger un écosystème entrepreneurial et de l'innovation.

En Tunisie, dans le cadre du programme Innov'i financé par l'Union européenne, l'agence appuie la mise en œuvre de l'initiative publique Startup Tunisia en renforçant les capacités de l'opérateur national Smart Capital. En parallèle, Expertise France participe à la mise en place d'un cadre réglementaire pour favoriser le développement du crowdfunding dans le pays. Cet accompagnement a permis de sensibiliser les acteurs publics et d'assurer l'adoption de la loi en juillet 2020.

Les équipes du projet Innov'i collaborent par ailleurs avec le ministère tunisien de l'Industrie afin de promouvoir la prise en compte de l'innovation dans les critères des achats publics, levier indispensable pour que les start-up et PME aient accès aux marchés publics, ce qui ne peut qu'accélérer leur développement.

CONSTRUIRE UN CONTINUUM DE FINANCEMENT

Une fois le cadre réglementaire posé, un continuum de financement doit être garanti de l'amorçage du projet jusqu'à son accélération. C'est pourquoi Expertise France participe au financement et à l'accompagnement technique des initiatives portées par les acteurs économiques privés.

En Tunisie, le programme Innov'i alloue ainsi une enveloppe de 8 millions d'euros aux structures d'accompagnement. Autre exemple au Monténégro où le programme pilote « Vouchers de compétitivité », mis en place dans le cadre du projet BeSME, permet de financer directement des prestations. Dix-sept PME ont d'ores et déjà pu bénéficier d'un appui pour soutenir leur transformation digitale et technologique.

Dans le cadre de la composante Startup Invest de l'initiative Startup Tunisia, Innov'i accompagne Smart Capital dans la structuration d'Anava, le tout premier fonds de fonds de ce type en Afrique, d'une taille cible de 200 millions d'euros. Anava doit investir dans au moins seize fonds sous-jacents qui doivent à leur tour financer plus de 350 start-up.

L'accompagnement d'Expertise France se concentre aujourd'hui sur le prochain closing, la cartographie des risques et l'examen poussé des premières candidatures des fonds sous-jacents.

VALORISER L'ÉCOSYSTÈME ENTREPRENEURIAL

Pour soutenir le développement du secteur privé, l'animation de l'écosystème de l'entrepreneuriat et de l'innovation demeure essentielle. Les partenariats public-privé en sont un bon exemple. Le projet Innov'i a contribué à la création du premier espace en Tunisie dédié à l'innovation et aux start-up. Baptisé The Dot, ce lieu a vocation à devenir la figure de proue de l'écosystème entrepreneurial tunisien, en plus d'être un tremplin pour l'émergence de start-up.

Pour améliorer la visibilité des entreprises auprès des investisseurs locaux et internationaux, Expertise France appuie l'animation de la communauté tunisienne Invest'i sur la plateforme

internationale de match-making EuroQuity. Ce service de Bpifrance met en relation les jeunes pousses tunisiennes avec les partenaires de leur développement, en particulier les investisseurs.

Au Monténégro, Expertise France a appuyé le gouvernement dans la création du Technology Transfer Office permettant d'organiser le transfert de technologies avec les start-up et PME axées sur la recherche et l'innovation.

En adoptant cette approche transversale de soutien aux initiatives privées et publiques, Expertise France contribue à la création de conditions réglementaires propices au développement d'un écosystème dynamique. L'agence tente aussi de pallier l'absence ou l'inadéquation des mécanismes de financement des start-up, un axe fort pour faire émerger les futurs champions de l'innovation.

À lire aussi :

PREMIER BILAN ENCOURAGEANT DES STARTUP ACTS EN AFRIQUE

Dix-neuf gouvernements africains ont promulgué des lois spécifiques visant à stimuler la création et le développement des MPME sous la forme de Small Business Acts (SBA) et de Startup Acts. Bien qu'étant des instruments récents manquant encore d'évaluations externes, les SBA et Startup Acts semblent avoir un impact significatif sur le développement du secteur privé s'ils sont bien conçus et correctement mis en œuvre, comme en témoigne l'évaluation réalisée en 2020 par le Groupe AFD.

À titre d'exemple, les Startup Acts tunisien et sénégalais présentent un ensemble d'incitations fiscales et d'appuis financiers et non financiers aux entrepreneurs pour soutenir la création et la croissance des start-up et PME innovantes. Les premiers impacts sont déjà notables dans leurs écosystèmes respectifs. Adopté il y a deux ans en Tunisie, le Startup Act a ainsi permis de labéliser plus de 500 start-up. Celles-ci ont participé à la création de 3222 emplois. Et les start-up tunisiennes labellisées ayant plus d'un an d'existence ont enregistré une croissance moyenne de 47,6 % de leur chiffre d'affaires en 2020.